

FONDS VAGRAM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Conseil d'administration du 20 juin 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

FONDS VAGRAM
Fonds de dotation
77, rue Lafayette
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2023**

Au Conseil d'Administration du FONDS VAGRAM

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS VAGRAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU FONDS VAGRAM RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le : 14 juin 2024 à : Neuilly-Sur-Seine

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vasken Nerguiz', with a long horizontal stroke extending to the right.

Vasken NERGUIZ, Associé

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	340 960		340 960	340 960
Constructions	2 161 862	557 991	1 603 871	1 679 915
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Mobilier	212 532	141 865	70 667	91 920
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	100		100	100
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 138 786		1 138 786	1 127 765
Autres				
Total I	3 854 241	699 857	3 154 384	3 240 660
ACTIF ATIF CIRCULANT CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 962		23 962	42 203
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 295		5 295	3 630
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	175 740		175 740	179 576
Charges constatées d'avance	4 565		4 565	1 110
Total II	209 563	0	209 563	226 519
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 063 804	699 857	3 363 948	3 467 179

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	2 962 176	3 030 737
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	2 962 176	3 030 737
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	2 962 176	3 030 737
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires obligataires et assimilés (titres associés)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	356 535	395 245
Emprunts et dettes financières diverses	34 246	33 809
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 725	6 117
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 266	1 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	401 772	436 442
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 363 948	3 467 179

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	108 669	106 255
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	68 561	248 862
Total I	177 231	355 117
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	56 506	32 294
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 912	4 503
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	97 297	102 897
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	20 000	500 000
Total II	178 715	639 694
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 484	-284 577
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	11 021	10 912
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	586	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	11 607	10 912
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 792	9 690
Différences négatives de change	65	58
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	8 857	9 748
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 750	1 164
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 266	-283 413
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		680 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	680 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		395 316
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	395 316
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	284 684
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 266	1 271
Total des produits (I + III + V)	188 838	1 046 029
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	188 838	1 046 029
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

FONDS VAGRAM

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 363 948 €.

Le résultat net comptable est nul.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le trésorier.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Fonds Vagram est un fonds de dotation ayant pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, afin :

- A titre principal :
 - ✓ De financer ou cofinancer des missions, actions ou programmes d'intérêts général à caractère social ou médico-social définis et mis en œuvre par l'Association Arménienne d'Aide Sociale ou d'autres organismes sans but lucratif à caractère social ou médico-social, partenaires de l'Association Arménienne d'Aide Sociale ;
 - ✓ De mettre à disposition de l'Association Arménienne d'Aide Sociale ou d'autres organismes d'intérêt général sans but lucratif à caractère social ou médico-social, partenaires de l'Association Arménienne d'Aide Sociale, les immeubles dont l'exploitation lui est nécessaire pour la réalisation de son objet social ;

- A titre subsidiaire :

De financer ou cofinancer des programmes et actions éducatifs, culturels et/ou de développement durable d'intérêt général.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Politique de gestion des dotations consommables

Les fondations et les fonds de dotation constitués avec une dotation ou une fraction de dotation consommable fournissent une information sur le suivi d'un plan pluriannuel ou d'un budget annuel de consommation des dotations consommables (Règlement ANC 2018-06, art. 433-2)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La guerre en Ukraine et le contexte inflationniste sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des fonds de dotation. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, le fonds a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le Fonds Vagram n'a pas d'exposition directe en Ukraine, et en Russie. Le contexte inflationniste généralisé n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice. Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 854 241€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				2 715 355
Immobilisations corporelles	2 715 355			2 715 355
Immobilisations financières	1 127 865	11 021		1 138 886
TOTAL	3 843 220	11 021		3 854 241

Amortissements et provisions d'actif = 699 856 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				699 856
Immobilisations corporelles	602 559	97 297		699 856
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	602 559	97 297		699 856

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrain	340 960	0	340 960	Non amort.
Constructions	1 813 557	401 053	1 412 504	35 ans
Aménagement	348 305	156 938	191 367	15 ans
Mobilier	212 532	141 865	70 667	10 ans
TOTAL	2 715 354	699 856	2 015 498	

Etat des créances = 1 172 710 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 138 887		1 138 887
Actif circulant & charges d'avance	33 823	33 823	
TOTAL	1 172 710	33 823	1 138 887

Charges constatées d'avance = 4 565 €

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement de charges locatives 2024 facturées sur l'exercice 2023.

Produits à recevoir = 5 295 €

Les produits à recevoir sont composés de régularisations de charges de loyers 2022 et 2023 facturées aux locataires du deuxième étage de la rue Lafayette.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs = 2 962 176 €

Variation des Fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 030 738			68 562	2 962 176
Ecart de réévaluation					
Réserves indisponibles					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice					
Total Fonds Propres	3 030 738			68 562	2 962 176

Etat des dettes = 401 772 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	356 535	40 169	167 873	148 493
Dettes financières diverses	34 246	27 246	7 000	0
Fournisseurs	9 725	9 725		
Dettes fiscales & sociales	1 266	1 266		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	401 772	78 406	174 873	148 493

Charges à payer par poste du bilan = 5 743€

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	607
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 136
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	5 743

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 108 669 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	108 669	100,00 %
TOTAL	108 669	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.
